

soit d'une valeur d'ensemble de \$80,071, 415.

De ces quantités, on a expédié à l'étranger, à l'état brut :

BILLOTS :			
	M. pds	B.M.	
Pin	127,084		\$1,057,005
Épinette	21,103		123,254
Pruche	6,042		27,469
Chêne	1,317		21,030
Orme	33,615		219,065
Autres	9,422		69,307
ID. ÉQUARRIS :			
Pin blanc.....tonnes	97,656	\$1	368,971
Pin rouge.....	8,044		78,130
Chêne.....	28,805		508,638
Orme.....	14,387		190,362
Merisier ..	26,672		211,996
Érable.....	303		3,634
A u t r e s , b o i s d u r s	2,560		32,172
Bois blanc, noyer tendre et dur, M.pds B.M	782		25,366
Traverses de c. de fer, pièces.	1,410,701		214,892
Poteaux de télégraphe.....			114,030
Bois à pulpe.....			386,092
Ecorce à tan.....			205,495
Bois de chauffage, cordes.....	181,417		354,429
Blocs à douvelles.....			103,365
Autres bois			237,591
		\$5,592,893	

Sortant des scieries et en partie ouvrés.

MADRIERS :			
Pins.....Qu. Std.tonnes	70,104	\$3,114,822	
Épinettes	181,608	4,647,543	
Bouts de	12,190	295,478	
PLANCHES :			
Pin et Épinette, M: pds B. M	854,446	9,640,683	
Autres bois.....		1,466,144	
Douves et Merrens		606,571	
Bardeaux		755,813	
Caisses et boîtes d'emballage		139,212	
Bois ouvrés, meubles, pièces de menuiserie		642,955	
Pulpe		455,893	
Divers		490,719	

NAVIRES EN BOIS \$22,255,743
31,317 tonnes 363,916
Soit un total de..... \$ 28,212,552
Sur ce, la Grande Bretagne recevait :

Bois équarris, madriers et planches pour..... \$ 11,426,462
(Ce chiffre de 11½ millions de piastres pour les exportations en Angleterre a été dépassé de 4 millions en 1893.)

LES ETATS-UNIS

Planches, bois divers, pulpe	\$14,606,759
Autres pays.....	2,179,552
Nos provinces participaient dans ces exportations pour la proportion suivante :	
Ontario approximativement	\$10,500,000
Québec	10,000,000
Nouveau-Brunswick	4,500,000
Nouvelle-Ecosse.....	2,500,000
Ile du Prince Edouard.....	100,000
Manitoba	500,000
Colombie Britannique	500,000
Territoires.....

Le gros de l'article exporté, sur tout celui destiné au marché d'Angleterre et des pays d'outre-mer, est généralement un produit de choix, connu sous le terme conventionnel de "bois marchand" ou "merchantable timber." Il est livré au commerce par des négociants et des industriels qui détiennent en location de larges sections de forêts ou "limites," concédées par les gouvernements des Provinces sous certaines réserves et conditions. Ces terrains sont pour la plupart les mieux boisés, faciles d'accès et propres à une exploitation immédiate. Ils sont également choisis de façon à ne pas nuire au développement de la colonisation. Ces sortes de concessions s'obtiennent à des ventes publiques qui ont lieu de temps à autre, au fur et à mesure des exigences du négoce ou des besoins des échequiers. Leur nombre est relativement restreint. Ainsi la province D'Ontario n'a sous location que..... 20,389 milles. Québec en a 43,142 " Le Nouveau Brunswick.... 4,419 " Manitoba et les Territoires 2,133 " Et la Colombie Britannique 847 "

Dans la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard ce mode de location n'existe pas. Les arbres sont vendus par le gouvernement avec le terrain. Ces ventes toutefois sont également réglées, sujettes à des conditions et entraînent des obligations.

Par le système des limites en usage dans les vieilles provinces et par la réglementation judicieuse de la coupe, on compte préserver certaines parties de la forêt d'une destruction volontaire ou d'une épuisement éventuel, le tenancier devenant autant que le gouvernement intéressé dans la conservation des bois. Car la durée pour ainsi dire illimitée de la location garantit à ce dernier, l'avenir. Et la faculté de transmettre la propriété à des tiers l'encourage à soigner son exploitation et ménager les coupes, la propriété ne cessant de gagner en valeur. D'autre part, le gouvernement, surveillant son locataire, le force à remplir tous ses engagements, car faute à ce dernier d'observer la loi, sa licence lui est enlevée et la concession annulée.

Sans doute, ce système un peu primitif ne vaut pas le système en vigueur dans certaines contrées d'Europe, mais il répond assez à la situation particulière du pays, avec ses énormes étendues de forêts et la population clairsemée dans leur voisinage. Il aidera, du reste, à préparer la voie à une organisation meilleure dans un avenir plus ou

moins proche. Pour le moment cela suffit; la production répond amplement aux besoins de la consommation et à la demande pour l'exportation. Une plus grande production encombrerait le marché; un mode de surveillance plus étendu et mieux organisé entraînerait à des dépenses qui grossiraient le prix de revient de la marchandise et rendraient les transactions avec l'étranger, fort difficiles.

En examinant les produits forestiers de France et les bois importés en ce pays pour pourvoir aux quantités nécessaires à la consommation, nous trouvons les conifères, surtout les sapins, premiers en tête. Ces espèces, du moment qu'on peut s'en procurer facilement et à bon compte, paraissent toujours préférées, les unes pour la construction, les échafaudages, la charpente, mâts de navires, etc., etc., les autres, comme le pin, le sapin rouge, le sapin blanc, le mélèze pour des traverses de chemins de fer, objets de menuiseries, meubles, fûts et caisses d'emballage, etc.

Les bois feuillus, durs ou tendres ont pour chaque arbre, son emploi. Ainsi le chêne, qui est regardé comme le roi de la forêt, sert à la construction des navires, au parquetage, à la charpente, à des ouvrages d'ébénisterie et à la tonnellerie.

L'orme, excellent pour le charonnage, fournit les roues de voitures et les affuts de canon.

Le hêtre sert à la boissellerie et donne le sabot, etc., etc.

En outre de leur emploi distinct, les bois suivants sont employés avec avantage dans l'ébénisterie. Le charme (Blue beech) le cormier (mountain ash) le cornouiller (cornell), l'érable, le frêne et surtout la loupe de frêne, le hêtre, l'orme, le tilleul (basswood) le platane (buttonwood).

Le bouleau, le tremble, l'aune, le peuplier, le saule, etc., sont utilisés pour des objets de moindre valeur.

Parmi les arbres à fruits, on distingue surtout le merisier, réputé comme rival de l'acajou, l'érable, le noyer et le poirier également employés dans les ouvrages d'ébénisterie.

Toutes ces essences, tous ces bois français sont indigènes du Canada; notre industrie les exploite et les prépare par quantités plus ou moins considérables. De certaines espèces, nous exportons annuellement pour des millions; d'autres sont utilisées sur place; d'autres encore et leur nombre est grand, semblent pour le moment délaissées ou du moins sont très faiblement exploitées.